

Abus sexuels dans le contexte ecclésial : Prévention et intervention

## **Annexe 5 : Responsable de la prévention**

Le/la responsable de la prévention dans le diocèse de Bâle est l'expert-e qui siège dans la Commission diocésaine spéciale contre les abus sexuels et dans les trois équipes d'intervention (équipes de base).

Le/la responsable de la prévention veille à ce que la question de la prévention appartienne à l'ordre du jour standard de la commission spéciale, et cela aussi bien en ce qui concerne tous les collaboratrices et collaborateurs dans le ministère ecclésial que les étudiant-e-s des facultés et des hautes écoles de théologie. Il/elle soumet des propositions de mesures de prévention à prendre. De telles mesures se réfèrent, d'une part, à l'élaboration et à l'apport de compléments à la documentation écrite et, d'autre part, à l'élaboration de projets de cours de prévention pour le personnel pastoral et les bénévoles.

L'évêque est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des cours.

01.07.2020 / mis à jour: 01.02.2024; 31.03.2025